

Lettre ouverte en date du

à M. Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère,

à propos des noms donnés à certaines rues ou places.

Monsieur le député,

Dans votre question n° 98827, vous mentionnez le déroulement d'une cérémonie donnant le nom du colonel Château-Jobert à une place, à l'école des troupes aéroportées. Vous indiquez qu'en tant qu'ancien chef de l'OAS, cette cérémonie « porte (je cite) gravement atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes, françaises et algériennes, civiles et militaires, de cette organisation criminelle ».

Monsieur le ministre de la défense et des anciens combattants a parfaitement répondu à votre question concernant le colonel Pierre Château-Jobert, militaire à la carrière exceptionnelle, amnistié en 1968.

En revanche, je n'ai pas lu dans le Journal officiel des débats parlementaires que vous ayez interpellé de la même manière le ministre de la défense et des anciens combattants lorsque le nom de Nadia Guendouz a été donné à une rue de la commune de Saint-Ouen. Pourtant, en tant qu'infirmière, poète, mais aussi membre du FLN, cela « porte gravement atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes, françaises et algériennes, civiles et militaires, de cette organisation criminelle ».

Je n'ai pas lu dans le Journal officiel des débats parlementaires que vous ayez interpellé de la même manière le ministre de la défense et des anciens combattants lorsque le nom de rues ou places du « 19 mars 1962, date du cessez-le-feu en Algérie » est donné ici ou là. Pourtant le fait que le cessez-le feu du 19 mars n'ait pas été respecté par le FLN et qu'il y ait eu lieu en Algérie de très nombreux enlèvements et morts (plus même que pendant les huit années de conflit) « porte gravement atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes,

françaises et algériennes, civiles et militaires, de cette organisation criminelle ». Le FLN, qui commémore chaque année le 19 mars 1962, a même fait de cette date sa fête de la victoire.

Je n'ai pas lu non plus dans le Journal officiel des débats parlementaires que vous ayez interpellé de la même manière le ministre de la défense et des anciens combattants lorsque le nom de rues ou places « Ho Chi Minh » est donné ici ou là. Pourtant, cela « porte gravement atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes, françaises et indochinoises, civiles et militaires, de l'organisation criminelle » que dirigeait M. Ho Chi Minh.

Et je pourrai encore allonger cette liste du nom de quelques dictateurs sanguinaires dont le nom figure en bonne place dans certaines de nos communes...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes salutations.

Roger Soncarrieu,

Auteur de « Ma vérité sur la guerre d'Algérie » et de « Guerre d'Algérie : j'en ai assez » (Editions Dualpha)